

Formulaire Inscription

Vide Grenier

Dimanche 20 Octobre 2024 10h-17h



FORMULAIRE A RETOURNER AVANT LE 17 octobre 2024 :

- Au secrétariat de la MJC à l'espace JOB mardi-mercredi et jeudi de 10h à 13h et de 14h à 18h
- Dépôt dans la boîte aux lettres de la MJC située à l'Espace JOB à côté de l'arrêt de bus soleil d'or
- Par voie postale à MJC des Ponts Jumeaux Espace JOB 105, Route de Blagnac 31200 Toulouse

Les places sont limitées et les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée.

INFORMATIONS EXPOSANT

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Mail

Téléphone

LISTE DES OBJETS EN VENTE

- Vêtements Déco / Mobilier Jeux / Jouets
- Art de la table Bijoux Livres /Disques
- Autres : Précisez.....

EMPLACEMENT

Au vu de la place limitée – 2 emplacements par personne MAX

2 mètres linéaires, fourni vide / **Tarif de 5€**

PIECES A FOURNIR

- Photocopie recto verso carte identité
- Règlement par chèque libellé à l'ordre de la MJC des Ponts Jumeaux, ou par espèces
- Liste des objets mis en vente

Je soussigné(e) atteste par la présente l'exactitude des renseignements inscrits ci-dessus et déclare ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et usagés et n'exposer que deux fois par an dans les vides greniers. (Article L310-2 du code du commerce)

Date :

Signature :

Règlement de participation

1 - CONDITION D'ACCUEIL

Le vide grenier est ouvert aux particuliers, non professionnels.

Le matériel éventuel mis à disposition (table, chaise) par la MJC doit être utilisé conformément à sa fonction. Tout dysfonctionnement doit être signalé immédiatement à la MJC.

A l'issue du Vide Grenier, l'exposant assure le rangement de son emplacement.

L'exposant doit s'assurer d'une présence sur son stand en continu durant toute la durée du vide grenier

La MJC ne prend pas de dépôt.

La MJC ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte de vol ou de dégradation.

2. INSTALLATION

Installation des exposants à 8h00 soit 2h00 avant l'ouverture au public

Désinstallation des stands à 17h00

Merci de vous munir de table, chaise, parasol ainsi que de quoi agencer votre stand. Aucun véhicule ne pourra stationner sur les emplacements.

3. PARTICIPATION DES EXPOSANTS

Une participation de 5 euros est demandée pour tout emplacement de 2 mètres linéaires

Il est à noter qu'en cas d'annulation de dernière minute de votre part, le règlement sera conservé.

L'exposant s'engage dans la mesure du possible à apporter son concours à la réalisation de l'évènement.

Les exposants du territoire d'influence de la MJC seront privilégiés (quartiers des Sept Deniers, Amidonniers, Ponts Jumeaux)

4 - ANNULATION

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le vide grenier

5. COMMUNICATION

La MJC s'engage à mettre tous ses moyens de communication à disposition du vide grenier. Cet évènement est aussi et surtout le vôtre. Pour cela nous vous invitons à partager l'évènement sur votre site, blog, page facebook, compte instagram, distribution des flyers créés par la MJC...